

REGLEMENT DU TOURNOI FEMININ

Dimanche 24 Mai 2026 à NEUVILLE EN FERRAIN

ARTICLE 1

Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses de la Ligue Hauts de France possédant une licence traditionnelle ou promotionnelle avec certificat médical en cours de validité.

ARTICLE 2

Ce tournoi comprendra 10 séries :

Série P : Poussines **

Série B : Benjamines **

Série C5 : de 500 à 599 (classées 5) *

Série C6 : de 600 à 699 (classées 6) *

Série C79 : de 700 points à 999 points (classées 7 à 9)*

Série C10 : de 1000 à 1499 (classées 10 à 14) *

Série C15 : Plus de 1499 points (classées 15 et plus) * ***

Série VET : Vétérans Dames *

Série DD : Doubles Dames (total de points maximum : 2600) *

Série DJ : Doubles Jeunes Filles (Minimes Filles – Benjamines – Poussines) max 1200 pts

* : les poussines ne peuvent pas participer à ces séries

** : ces deux séries seront regroupées en une seule si le nombre d'inscrites est insuffisant

*** : si le nombre de joueuses est inférieur à 4, cette série sera regroupée avec la série C10

ARTICLE 3

Les balles (blanches) seront fournies par le Comité du Nord.

ARTICLE 4

Ce tournoi s'effectuera par poules de 3 ou 4 joueuses pour les séries P B C5 C6 C79 C10 C15 V, les deux premières étant qualifiées pour le tableau final.

Pour les séries P B C5 C6 C79, les 3èmes et 4èmes de poule seront qualifiées pour un tableau « consolante ».

Pour les séries DD et DJ, les joueuses seront placées directement dans un tableau à élimination directe.

Pour la série Poussines, la formule sera adaptée pour faire jouer le plus de parties possibles.

ARTICLE 5

Les joueuses peuvent s'inscrire dans les différentes séries de la façon suivante :

Vét. Dames : Vétérans Dames + Série de son classement + Doubles Dames

Seniors Dames : Série de son classement + Doubles Dames

Juniors Filles : Série de son classement + Doubles Dames ou Doubles Jeunes

Cadettes : Série de son classement + Doubles Dames ou Doubles Jeunes

Minimes Filles : Série de son classement + Doubles Dames ou Doubles Jeunes

Benjamines : Benjamines + Doubles Jeunes Filles + série de son classement

Poussines : Poussines + Doubles Jeunes Filles

ARTICLE 6

Le classement pris en compte est le classement licence de la seconde phase 2025-2026 (janvier 2026) ; néanmoins une joueuse peut choisir de jouer dans la série immédiatement supérieure.

ARTICLE 7

Cette journée, à caractère « familial », accueillant une majorité de très jeunes, ne peut se terminer après 18h00 : elle ne peut donc recevoir, toutes séries confondues, que 100 participantes ; le comité organisateur arrêtera les dernières inscriptions dès ce nombre atteint.

ARTICLE 8

Pour toutes les séries, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes).

ARTICLE 9

L'arbitrage est assuré par les joueuses.

ARTICLE 10

Le pointage a lieu une demi-heure avant le début de la série.

Attention les horaires seront indiqués le lundi 18 mai 2026.

ARTICLE 11

Aucun droit d'inscription n'est réclamé aux joueuses pour participer à cette épreuve, mais :

Pour chaque absence sans justificatif le jour de la compétition, une pénalité de 10 euros sera appliquée au club de la joueuse.

ARTICLE 12

Les bulletins d'inscription, remplis sous le format Excel devront parvenir par mail au Secrétariat du Comité (christiane.ricq@cdntt.fr) **au plus tard le jeudi 14 Mai 2025.**

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

Aucune substitution de joueuse ne sera acceptée le jour de la compétition.

ARTICLE 13

La responsable de l'épreuve est Madame Sophie LEMAHIEU.

Le juge-arbitre de la compétition sera Monsieur Régis FENET

Les juges-arbitres adjoints de la compétition seront Monsieur Pierre LAGOUCHE et Monsieur Frédéric DOTTE.

ARTICLE 14

Le Challenge Alice JONEAU récompensera le club ayant le nombre de participantes le plus élevé (joueuses présentes). En cas d'égalité entre deux clubs, c'est le club ayant engagé la plus jeune compétitrice qui l'emportera.

ARTICLE 15

Le juge-arbitre se réserve le droit de prendre toute disposition qui s'avèrerait nécessaire à un bon déroulement de l'épreuve. Pour tout point n'apparaissant pas dans ce règlement, il sera fait référence aux règlements officiels de la Fédération Française de Tennis de Table.

ARTICLE 16

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 17

Restauration et boissons seront mises en vente par le club accueillant.

ARTICLE 18

Lors de ce tournoi féminin, un photographe sera présent et fera de nombreuses vidéos et photos. Si une joueuse (ou un parent) ne souhaite pas que ses photos et vidéos soient publiées sur les réseaux ou dans les médias, elle devra le signaler dès le début de la compétition auprès du photographe.

La responsable du tournoi féminin

Sophie LEMAHIEU